

Le Catalogue collectif de France

par Yves Moret

Chargé de mission pour le CCF

Le Catalogue collectif de France (CCF) est un projet fédérateur, dont la BNF a reçu la maîtrise d'ouvrage déléguée, en liaison avec le ministère de la Culture (Direction du livre et de la lecture) et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Direction de l'information scientifique, des technologies nouvelles et des bibliothèques).

Depuis le lancement du projet, en avril 1989, plusieurs études ont été menées, dessinant les contours fonctionnels, techniques et organisationnels du futur CCF : enquête de besoins et définition des objectifs, première approche des scénarios techniques possibles, maquette du poste utilisateur, schéma directeur stratégique. Ce travail a abouti à la réalisation du Schéma directeur informatique opérationnel (SDIO) du CCF, qui a débuté en septembre 1993 et dont les résultats ont été soumis aux membres du comité de pilotage le premier juin 1994.

Désormais, le projet entre dans la phase de réalisation de son système d'information.

Les services offerts

Le CCF est un projet destiné à offrir à tout utilisateur distant, quel que soit son statut, des services de localisation, d'interrogation et d'accès aux ressources du patrimoine des bibliothèques françaises.

Le répertoire

Il informe l'utilisateur sur la géographie des fonds disponibles en France et sur l'ac-

cessibilité des documents, grâce à un répertoire national des bibliothèques et centres de documentation (RNBCD). Ce répertoire recensera non seulement les bibliothèques partenaires du CCF, mais aussi l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation, avec notamment une description aussi précise et complète que possible de leurs fonds. Il se comportera donc comme un fichier autonome permettant des recherches thématiques ou géographiques.

Il permettra en outre la connexion aux catalogues locaux des établissements, lorsque cette consultation est matériellement possible et autorisée.

Le catalogue

Il constitue le catalogue virtuel composé par l'ensemble des catalogues les plus importants des bibliothèques françaises afin d'en offrir une vision globale et structurée. Il s'agira, à l'ouverture, du catalogue de la BNF, des catalogues collectifs gérés par le ministère chargé des bibliothèques universitaires et d'un catalogue des fonds anciens et des fonds locaux, régionaux et particuliers d'une cinquantaine de bibliothèques municipales.

L'accès au document

Il permet d'améliorer l'accès aux documents en organisant la meilleure continuité possible entre la consultation du catalogue et les services d'accès aux documents, en évitant de saisir une nouvelle fois les informations nécessaires à l'établissement de la demande de prêt. Il pourra donner accès à des services de

fourniture de documents à distance. L'utilisateur sera mis en relation avec une bibliothèque de rattachement qui réalisera les transactions avec une bibliothèque susceptible de prêter ou de fournir le document.

Le CCF sert d'interface avec les services de prêt entre bibliothèques et aussi de fourniture de documents à distance. Il assure un lien étroit entre la recherche de localisations et un système d'accès aux documents, notamment à distance. Cet interfaçage entre le CCF et les services de prêt entre bibliothèques se fera dans le respect des normes internationales existantes.

Les grandes options

Un outil de localisation

Le CCF est avant tout un outil d'identification et de localisation des documents. Il n'a donc pas pour vocation de permettre le catalogage partagé ni la dérivation de notices. Il n'offrira pas d'accès par sujet, une grande masse de notices ne disposant pas d'accès matière : conversion rétrospective des BM et une grande partie du futur catalogue BNF.

Un catalogue distribué

Le CCF aurait pu être une base « miroir », constituée de la somme des catalogues consultés. Toutefois, l'hypothèse d'une base unique a été écartée pour plusieurs raisons :

- constituer une base unique de plus de 15 millions de notices est délicat (conversion et chargement initial) ;
- les mises à jour (chargement des créations, modifications et corrections de notices) sont elles aussi délicates ;
- il est possible d'assurer la coexistence la plus harmonieuse possible de données hétérogènes, tant en ce qui concerne les formats que les strates de catalogage.

Pour éviter des surcoûts importants de gestion et garantir au mieux la cohérence de données administrées par ailleurs, c'est une architecture distribuée qui a été retenue, afin de limiter la duplication physique des bases catalographiques auxquelles le CCF donnera accès. Ce

choix est rendu possible par la stabilisation de la norme ANSI Z39.50-1995.

Le CCF accessible par le Web

Le réseau de type Internet permet de se connecter à un nombre croissant de catalogues de bibliothèques, que ce soit en Amérique du Nord aussi bien qu'en France. Son utilisation tend à se banaliser et un nombre croissant d'utilisateurs y a accès, en particulier sur les lieux de travail ou en bibliothèques.

Cette option se révèle particulièrement adaptée au CCF qui est fondé sur la consultation de catalogues distants (BNF, SU, le catalogue issu de la conversion rétrospective des catalogues de fonds anciens, locaux, régionaux ou particuliers d'une cinquantaine de BM). Il doit proposer également le routage vers un certain nombre de services qui ne sont pas localisés auprès du CCF.

Dans ce contexte, la solution du serveur Web présente plusieurs avantages non négligeables. Le poste de l'utilisateur utilise un module client Web, de type MOSAIC. L'interface graphique utilisée s'avère particulièrement conviviale, et tend à devenir un des standards ergonomiques de consultation de bases de données, grâce à une diffusion très large via le réseau Internet. Ce type d'interface est quasiment universel : il en existe des versions pour la plupart des postes de consultation (Macintosh, compatibles PC, stations de travail en environnement UNIX). Enfin, il peut fonctionner sur des postes de travail de configuration standard, parce qu'il est moins gourmand en ressources qu'un module client Z39.50 (interrogation des catalogues distants). Celui-ci sera déporté, et supporté par le CCF.

La technologie Web présente enfin l'avantage de fournir en standard des protocoles d'échanges de fichiers, de messagerie et de forum, susceptible d'assurer la couverture des besoins fonctionnels du CCF à la cible.

Le CCF, support des réseaux

Un outil national

Le CCF est conçu comme un outil national. Il n'est donc pas la somme de catalogues locaux ou de catalogues régionaux. Il se situe à une échelle différente, dans la perspective de satisfaire les besoins correspondant à ce niveau. Cependant, il n'est pas question de faire l'impasse ou de priver les usagers d'instruments existants par ailleurs. Le recours aux technologies Internet et Web en particulier, permet de rediriger vers ces instruments par le biais de pointeurs.

Un outil de valorisation de réseaux existants

Il apparaît difficile de dire que le CCF est un réseau en soi. Le terme de réseau même recouvre un ensemble de réalités complexes, qu'il vaut mieux laisser le soin aux géographes de définir.

C'est en revanche un point d'accès, un guichet, une passerelle vers des réseaux déjà constitués, en cours de constitution ou à venir. Le CCF utilisera pour partie le futur système universitaire, instrument du réseau des bibliothèques universitaires. Il offrira la possibilité d'accéder ou de matérialiser le réseau des pôles associés à la Bibliothèque nationale de France. Il devrait permettre de valoriser les collections du Dépôt légal en région.

Un instrument pour le travail en réseau des établissements

Le CCF doit servir les établissements et être utilisé pour leur permettre de travailler en réseau, son but, mieux satisfaire les demandes des publics. Les choix d'organisation et d'architecture ont été effectués dans ce but, pour donner un outil dont l'utilisation sera la plus simple possible.

Il doit permettre de fédérer des initiatives, de les relayer... En aucun cas il ne pourra se substituer aux politiques et à la volonté des établissements.